

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-deux novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 25

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DEMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Rémi FARDIN, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane CHAUSSON

DEL2023-083 - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE DECHETS

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu la délibération n° 2023-066 du 18 juillet dernier relative à la première décision modificative relative à l'acquisition de terrains et l'inscription en parallèle d'un prêt d'équilibre, d'un montant de 730 000 €.

Considérant qu'aujourd'hui il est nécessaire d'apporter des ajustements de fin d'année au budget primitif voté en avril portant sur les points suivants :

1 – Baisse d'ores et déjà prévisible des ventes de produits résiduels : - 115 000 €, baisse des recettes financée par une baisse des dépenses inscrites sur le poste « dépenses imprévues »

2 - Divers ajustements au vu des réalisations déjà constatées au 31-08-2023

Section de fonctionnement	-	112 800 €	-	112 800
Dépenses	-	112 800 €		
011 - Charges à caractère général		4 850 €		
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie...)	-	2 000 €		
6063 - Fournitures d'entretien et de petits équipements		1 000 €		
611 - Contrats de prestations de services	-	11 900 €		
61528 - Entretien & réparation autres biens immobiliers		1 350 €		
61551 - Entretien & réparation matériel roulant		10 000 €		
6256 - Remboursements frais de missions		1 300 €		
62871 - Rbt de frais à la collectivité de rattachement		5 000 €		
6358 - Autres droits		100 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés		9 800 €		
6218 - Autre personnel extérieur		2 800 €		
6333 - Participations des employeurs à la formation professionnelle continue		7 000 €		
022 - Dépenses imprévues	-	112 150 €		
022 - Dépenses imprévues	-	112 150 €		
65 - Autres charges de gestion courante	-	10 800 €		
6541 - Créances admises en non-valeur	-	10 800 €		
67 - Charges exceptionnelles	-	4 500 €		
673 - Titres annulés (exercices antérieurs)	-	4 500 €		
Recettes		-		112 800
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		-		114 000
703 - Ventes de produits résiduels		-		115 000
7062 - Redevances et droits de services				1 000
77 - Produits exceptionnels				1 200
773 - Mandats annulés (exercices antérieurs)				1 200
Section d'investissement		- €		
Dépenses		- €		
020 - Dépenses imprévues	-	7 935 €		
020 - Dépenses imprévues	-	7 935 €		
21 - Immobilisations corporelles		7 935 €		
2153 - Installations à caractère spécifique		4 150 €		
2184 - Mobilier		3 785 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget annexe Déchets telle que présentée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane CHAUSSON



Délibération transmise en Préfecture le 15.12.2023
Publiée le 15.12.2023